

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 6 novembre 2020

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal. Monsieur Dominique ANTONI a donné pouvoir à Monsieur Christophe TERRIEUX et Mme Delphine RODRIGUES est absente excusée.
- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Joseph Felipe Luis secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 28 août 2020** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. N'ayant ni questions ni remarques, le PV est adopté à l'unanimité des votants et représentés.
- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. M. Jacques BOUYGUE corrige une erreur de l'ordre du jour à propos du cimetière en précisant que les travaux de branchement de l'eau potable dans le nouveau cimetière ont été réalisés par le syndicat mixte BELLOVIC.
- **Ressources humaines** : Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de modifier le tableau des emplois pour les motifs suivants :
 - Filière administrative : poste de secrétaire de Mairie : augmentation du temps de travail passant de 17h30 par semaine à **21h00** par semaine (et non 21h30 comme annoncé dans l'ordre du jour détaillé) à compter du 10 janvier 2021 pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.
 - Filière technique : ouverture du grade d'agent de maîtrise à 29/35^{ème} heures car Mme Marie-France VALETTE, par promotion interne, change de grade. Elle passe d'adjoint technique de 2^{ème} classe à agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2021.
 - Filière sociale : ouverture du grade d'agent de maîtrise à 32h35^{ème} pour Mme Cécile ÉHOUZOU, qui change de grade par promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il convient donc de valider le tableau des emplois suivants :

Tableau des emplois de la commune de NOAILHAC						
Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail	Date d'effet
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Attaché	B ou A			TNC 17 heures 30	
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Attaché	B ou A	1	1	TNC 21 heures 30	10/01/2021
FILIÈRE TECHNIQUE						
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise principal	C	1	1	TNC 17 heures 30	01/01/2021
Agent de service polyvalent	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise principal	C	1	1	TNC 29 heures	01/01/2021
FILIÈRE SOCIALE						
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM de 2 ^{ème} classe ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	1	1	32 heures	01/01/2021

Pour chaque poste, plusieurs grades sont prévus, ceci afin d'éviter de devoir reprendre une délibération à chaque fois qu'un agent change de grade.

Le tableau des emplois est adopté à l'unanimité des votants et représentés.

➤ Convention avec le Centre de gestion d'adhésion au Service Public d'Emploi Temporaire (SPET) : Madame le Maire informe le Conseil que la commune adhère au SPET du centre de gestion afin de pouvoir faire appel à eux lorsque la commune a besoin de remplacer

un agent indisponible ou pour avoir un agent supplémentaire, temporairement, pour aider le cantonnier. Cette convention prend fin à chaque renouvellement de mandat, c'est pourquoi il convient de la renouveler. Le centre de gestion se charge de toutes les démarches concernant le contrat d'emploi temporaire, il rémunère directement l'agent puis nous refacture la rémunération et y ajoute ses frais de gestion qui s'élèvent à 6% du traitement brut. La convention est adoptée à l'unanimité des votants et représentés.

- **Site internet de la commune contrat de maintenance** : Mme le Maire rappelle au conseil que lors de la dernière séance il avait été décidé de demander un devis à Consonance Web, entreprise qui a créé le site internet de la commune, pour la maintenance de celui-ci, car nous n'en avons pas et il devient nécessaire d'en avoir. Elle présente donc leur devis qui s'élève à 550 € H.T par an, soit **660 € TTC**. Le Conseil demande que ce contrat ne soit signé que pour 1 année et revu à la date d'échéance en fonction de nombre de visiteurs du site. La délibération est adoptée à l'unanimité des votants et représentés.

- **Admissions en non-valeur sur budget assainissement et général** : Mme le Maire présente à l'assemblée la demande du trésorier de passer en admission en non-valeur les sommes suivantes :

☞ budget assainissement : **131,98 €** correspondant à des factures d'assainissement de 2016 et 2017 non réglées malgré les relances du trésorier. La personne concernée n'habite plus la commune.

☞ budget général : **62,10 €** correspondant à des factures de cantine de 2017 non réglées malgré les relances du trésorier. La personne concernée n'habite plus la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants et représentés.

- **Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie** : Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, Mme le Maire propose que la Mairie soit ouverte au public uniquement sur rendez-vous. Pour cela, les administrés pourront prendre rendez-vous par mail ou par téléphone en joignant la secrétaire au 06 70 82 39 55. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, Mme le Maire va réfléchir à proposer des horaires d'ouverture au public sachant qu'il faut avant l'ouverture aérer les locaux, et les désinfecter à la fermeture, travail qui devra être effectué par Mme Marie-France VALETTE. Il faut donc revoir un peu l'organisation entre les horaires d'ouverture et les possibilités pour Mme VALETTE de faire le ménage.

- **Programme voirie 2021-2023** : Mme le Maire présente les estimations faites par Corrèze Ingénierie sur le programme voirie 2021-2023.

	DÉSIGNATION	MONTANT H.T.
1	Le Génestal zone 1	12 727,50 €
2	Le Génestal zone 3	14 137,50 €
3	Voie Communale Impasse de la Redonde	15 532,50 €
4	Route du Got	35 801,00 €
	Levé topographique	3 000,00 €
	Acquisitions foncières (achat, notaire...)	4 000,00 €
5	Lotissement La Doradie	27 250,00 €
6	Rue Leymonerie	8 312,50 €
7	Place des Noyers	13 370,00 €
	Maîtrise d'œuvre (5% du montant financier pour l'ensemble des travaux)	6 356,55 €
	TOTAL H.T.	140 487,55 €
	TVA 20%	28 097,51 €
	TOTAL TTC	168 585,06 €

A partir de ces éléments, Mme le Maire propose les priorisations suivantes ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

☞ **Subventions DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

⇒ Année 2021 : 45% du montant H.T. des travaux. Elle propose de prévoir les deux dernières zones de la Route du Génestal, puisque les deux premières ont été subventionnées par la DETR 2020. Le total H.T. des travaux y compris la Maîtrise d'œuvre s'élève à **28 208,25 €** pour un montant de DETR attendu de **12 693,71 €**. Restera à la charge de la commune en 2021, **21 156,19 €** puis la commune récupèrera, 16,404% de TVA en 2022 soit **5 552,74 €**.

⇒ Année 2022 : Mme le Maire propose de prévoir les travaux rue Leymonerie et Place des Noyers dans le Bourg pour un montant H.T., y compris la maîtrise d'œuvre, de **22 766,33 €** pour un montant de DETR attendu de **10 244,98 €**. Restera à la charge de la commune en 2022, **17 074,97 €** puis la commune récupèrera 16,404 % de TVA en 2023 soit **4 481,16 €**.

⇒ Année 2023 : Travaux de voirie de la route du Got dont le montant total sera à confirmer en temps utiles.

Monsieur Jacques BOUYGUE alerte sur la rue Leymonerie et la Place des Noyers, qui, pour être subventionnées par la DETR doivent être classées en Voie Communale dans le tableau de classement de la voirie de la commune.

Le Conseil approuve le choix de Mme le Maire. Il conviendra de demander à Corrèze Ingénierie de préparer le dossier de demande de subvention DETR 2021 dès que la circulaire correspondante sera transmise en mairie.

☞ **Subventions contrat triennal 2021-2023 avec le Conseil Départemental** : Le Conseil Départemental a demandé aux communes leur plan triennal de travaux de voirie subventionnable par le CD 19, dossier à rendre avant le 30 octobre 2020. Étant donné le court délai, Mme le Maire a tranché de la façon suivante.

⇒ Année 2021 : 40% sur 15 000 € H.T de travaux plus un reliquat du programme précédent. Mme le Maire propose de prévoir l'Impasse de la Redonde, route qui n'a pas été entretenue depuis de très nombreuses années. Le total H.T des travaux y compris la Maîtrise d'œuvre s'élève à **16 309,13 €** pour un montant de subvention attendu de **6 523,65 €**. Restera à la charge de la commune en 2021, **13 047,31 €**, puis la commune récupèrera, 16,404% de TVA en 2022 soit **3 210,42 €**.

⇒ Année 2022 : Mme le Maire propose de prévoir les travaux de La Doradie pour un montant H.T. y compris la maîtrise d'œuvre de **28 612,50 €** pour un montant de subvention du Département de **11 446,50 €**, puisque le Conseil Départemental accepte que l'on cumule les subventions de 2 années, donc celles de 2022 et 2023. Restera à la charge de la commune en 2022, **22 888,50 €** puis la commune récupèrera la TVA d'un montant de **5 632,31 €** en 2023.

	2021	2022	2023
TOTAL TRAVAUX	53 420,86	61 654,78	
Subvention	19 217,36	21 691,48	
Récup TVA	5 678,92 (sur 2020)	8 763,16 (sur 2021)	10 113,85 (sur 2022)
Reste à charge	28 524,58	31 200,14	

- Questions diverses :

➤ **Point sur les dossiers en cours** :

☞ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : La ComCom a rendu la carte de la commune sur laquelle avaient été recensés toutes les granges destinées aux animaux et tous les vergers. La carte est donnée aux membres du conseil présents pour d'éventuelles remarques. La carte leur paraît cohérente.

☞ **Cimetière** : Le syndicat mixte BELLOVIC a fait faire les travaux de branchement d'eau dans le nouveau cimetière dans le cadre de ses travaux annuels.

☞ **Coups de vent et arbres sur les routes** : Suite aux gros coups de vents de la semaine du 19 octobre, le cantonnier, sur ses congés, a fait le tour de la commune pour finir de dégager les arbres qui gênaient la circulation. Patrick COUPÉ en a fait aussi, ainsi qu'Yvon ARLIE, Mickaël COUPÉ et Mme le Maire. Elle félicite M. Yvon ARLIE qui a parfaitement dégagé la très

souche ainsi que le rocher sur la route des Crêtes. Patrick Pomarel est vivement félicité pour sa disponibilité tant au cimetière que pour l'évacuation des arbres lors de ce coup de vent.

☞ **Cérémonie du 11 novembre** : Une composition commandée à La Gare aux Fleurs sera déposée au monument aux morts le mercredi 11 novembre à 11 heures en présence d'Antoine LAMAGAT, Jacques BOUYGUE, Joseph FELIPE LUIS, Catherine LEJEUNE et Mme le Maire. Joseph FELIPE LUIS est chargé de demander à M. André FEIX, porte-drapeau, s'il sera présent. Cette cérémonie se fera sans public et dans le respect des gestes barrières.

☞ **Point sur l'école** : Voir le compte-rendu de quinzaine.

☞ **Fêtes de fin d'année** :

⇒ Cadeaux des aînés : la parole sera laissée à Delphine et Joseph FELIPE LUIS qui s'en est occupé avec Delphine RODRIGUEZ. Dans les pochettes il y aura des chocolats, des rillettes et du pain d'épice. Les pochettes, rubans, papier cadeau et rillettes sont déjà achetés, le pain d'épice est commandé.

⇒ Décorations de Noël dans le bourg : on ne remet pas les grandes guirlandes en entrée de bourg car les poteaux de fixation de tiennent plus et cela serait dangereux. Réfléchir à ce qui pourrait être fait en 2021. Des guirlandes lumineuses seront mises sur les différents sapins (près de l'église et à la Mairie).

⇒ Vœux 2021 : Compte-tenu de la crise sanitaire que nous traversons, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en 2021.

☞ **Fédération Départemental de l'Énergie et l'Électricité 19** : Joseph FELIPE LUIS a une réunion de la FDEE 19 prochainement à Ligneyrac pour une présentation de regroupement de la gestion de l'éclairage public. M. Jacques BOUYGUE intervient en précisant que ce groupement n'avait pas été souhaité par l'ancienne équipe municipale car actuellement, lorsqu'une ampoule doit être changée, il suffit de contacter l'entreprise CITEOS qui intervient dans les 8 jours qui suivent. Si on passe par un groupement, les délais d'intervention vont être plus long, voire ne pas se faire si cela n'a pas été prévu en début d'année. Donc de ne prendre aucune décision hâtive.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal** : jeudi 17 décembre 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 21h12.